



Groupe de travail sur les SIDSIC du 30 mai 2018

SIDSIC « EN MARCHE » pour CAP 2022 : Dialogue social officiel toujours inexistant !

Après quelques temps sans nouvelles des SIDSIC, l'administration après beaucoup d'insistance de notre part a réactivé le « dialogue social non officiel » des SIDSIC. Nous étions donc conviés le 30 mai 2018 au SGG au groupe de travail SIDSIC.... **Enfin !**

Plusieurs points abordés durant cette réunion(cf diaporama consultable [ici](#)) :

- La situation des effectifs - consommation de crédits de titre 2,
- La cartographie des agents affectés dans les SIDSIC par Ministère,
- La procédure de recrutement dans les SIDSIC,
- La description du régime indemnitaire selon les ministères,
- Les modalités de promotion des agents au sein de chaque ministère,
 - L'accompagnement RH mis en place pour le transfert des agents qui assurent le soutien informatique des DRDJSCS,
- Le dispositif de gestion des emplois et des compétences.

Qu'en est-il de l'érosion des SIDSIC aujourd'hui ?

C'était hier, 1138 emplois avaient été transférés aux SIDSIC. 684 provenaient du Ministère de l'Intérieur et 460 étaient issus des DDI.

Aujourd'hui, ils sont 691 affectés à l'Intérieur et seulement 398 affectés en DDI, soit une perte sèche de 62 ETP côté DDI et un gain de 7 ETP côté Ministère de l'intérieur.

Une érosion des informaticiens existe bien côté DDI au profit du Ministère de l'Intérieur. Ce que nous avons toujours dénoncé face à une administration qui nous affirmait toujours le contraire ! A terme, sans inflexion, les SIDSIC seront des services de Préfecture sans l'interministérialité.

Quel avenir pour ces services interministériels ?

Une chose est sûre, depuis le rapprochement des différents ministères au sein de ces services, rien n'a évolué côté agents issus des DDI :

Les Instances de dialogue social :

Où peut-on parler officiellement des services SIDSIC dans leur généralité (et non pas des agents) ? L'administration ne semblait pas avoir compris la question par les organisations syndicales ou n'a pas voulu la comprendre ! Elle a donc renvoyé le dialogue social au niveau du comité technique de chaque Ministère et du Comité technique des DDI pour le niveau national.

Pour FO : Nous réclamons depuis la mise en place des SIDSIC des instances de dialogue social où l'on pourrait aborder (au niveau de CHAQUE ministère concerné) les sujets généraux propre aux SIDSIC (Formation, évolution des métiers.....) conformément à la définition réglementaire du rôle des instances.

Les promotions des agents issus des DDI :

Nous l'avons constamment rappelé depuis la mise en place des SIDSIC, les agents (ex DDI) sont les oubliés de leur administration en terme de promotion et rien n'est fait pour améliorer la situation. Les ministères hors MI avouent même ne pas être en mesure de dire combien d'agents des SIDSIC ont été promus en 2017 ! Nous tenons également à rappeler à la DSAF , que le fait d'avoir accepté la PNA (les OS) pour les SIDSIC n'est pas la cause de cette situation. La PNA a été acceptée par les Organisations syndicales, car c'est ce qu'on nous proposait de moins pire mais en aucun cas un choix ! On est bien loin du but affiché par l'administration lors de la mise en place des SIDSIC (note du 23 septembre 2011), à savoir « Assurer un déroulement de carrière valorisant pour les agents en SIDSIC (Promotion de grade et de corps – mobilités fonctionnelles et géographiques). Rien de tout cela n'est visible aujourd'hui dans les services, les SIDSIC (agents issus des DDI) sont les oubliés de leurs administrations. Leur déroulement de carrière s'est arrêté pour bon nombre d'entre eux le jour de la mise en place des SIDSIC. Chefs d'Unité, Responsable des systèmes d'information, ils sont aujourd'hui simples exécutants et ne peuvent plus prétendre à des évolutions en terme de carrière. Nous avons rappelé à l'administration qu'il serait bon de revoir cela au sein même des SIDSIC afin d'éviter de voir partir des collègues qui après avoir été pendant une vingtaine d'années informaticiens se retrouvent sur des postes n'ayant rien à voir avec le métier, seul moyen pour eux aujourd'hui si ils veulent continuer à évoluer dans leur métier. C'est la réelle vision de l'interministérialité dans toute sa splendeur et des exemples nous en avons !

Pour FO : concernant les promotions, nous avons demandé qu'à l'identique de ce qui a été présenté par le Ministère de l'Intérieur (un bon point!), tous les Ministères portent à la connaissance des Organisations syndicales présentes au CT des DDI le nombre de promouvables et le nombre de promus en SIDSIC en 2017 et 2018 pour leur Ministère par corps. Travail qui semble presque irréalisable pour certains ministères ! La DSAF nous a cependant assuré que nous aurions le document pour septembre 2018.

Affichage des postes SIDSIC à la mobilité :

Nous avions alerté l'administration lors d'un précédent CT que nous ne trouvions pas normal que les postes informatiques soient affichés MI avec des critères de recrutement spécifique au MI. L'administration devait veiller à ce que l'affichage purement informatique soit respecté.

La DSAF s'engage à intervenir afin que soit respectée notre demande et que tous les informaticiens (MI ou DDI) puissent postuler sur les postes proposés sans exception. Des formations seront ensuite proposées aux agents retenus pour acquérir les compétences sur le poste. Peut-être allons-nous rattraper les effectifs DDI perdus depuis la mise en place des SIDSIC et transférés au MI si cette règle est respectée et ainsi conserver des compétences sur les métiers des DDI dans le domaine de l'informatique, recommandation faite par notre administration lors de la mise en place des SIDSIC. Nous demandons à ce qu'une note soit produite à destination des Chefs SIDSIC afin de définir les règles en matière de rédaction des fiches mobilité.

CAP :

Pourquoi les postes SIDSIC ne sont-ils toujours pas proposés dans les CAP des ministères concernés ? Les décisions quant à l'attribution des postes sont uniquement proposées par le chef SIDSIC sous couvert du SG de Préfecture, la DINSIC et la DSAF. Et le dialogue social dans tout cela, CAP 2022 aurait il déjà sévi pour nos collègues des SIDSIC ? Toutes les CAP doivent être consultées sur les postes SIDSIC puisque c'est au sein des Ministères qu'est effectué le dialogue social relatif à la gestion des agents ? Les SIDSIC comme laboratoires du « contrat antisocial » proposé aux fonctionnaires dans le cadre d'AP 2022 en transformant les CAP en chambres d'enregistrement (au mieux) !

Pour FO, toute candidature exprimée sur un poste en SIDSIC doit être étudiée dans CHAQUE CAP concernée, quel que soit le classement du candidat, et avant décision ! Sinon comment appliquer les garanties collectives et l'égalité de traitement (rapprochements de conjoints, situation médicale...) ?

A l'occasion des débats, FO a obtenu l'engagement de l'administration à ce que soit rappelé qu'une demande de mobilité en retour de SIDSIC d'un agent transféré sur un poste ministériel ne saurait se voir opposer d'avis défavorable au motif de « compteur ».

Conventions de service :

Nous n'avons toujours pas eu connaissance des conventions signées entre les ministères et vos services. Les aurons nous un jour ?

Il y a pourtant matière tant les circuits restent opaques...

Les astreintes :

Les agents issus des DDI ne sont pas soumis aux astreintes. Leur statut ne le permet pas. Si astreinte il y a, cela ne peut être qu'un acte de volontariat, ce que nous concevons. Par contre si l'agent ne veut pas effectuer d'astreinte, on ne peut pas l'obliger. L'administration est en accord avec les organisations syndicales sur ce point. Nous ne sommes pas responsables de l'érosion des effectifs en SIDSIC. Il y avait assez de personnel auparavant pour effectuer les astreintes. Dans certains départements, ce n'est pas respecté. Certains préfets exigent des agents issus des DDI d'effectuer des astreintes.

Les agents du MI sont soumis aux astreintes en contrepartie de mesures statutaires spécifiques. Ce n'est pas le cas pour les agents des autres ministères. Nous exigeons que l'administration se positionne sur ce sujet en respectant nos statuts et en diffusant une note précisant les modalités des astreintes à destination des ministères, préfets , directeurs, SG et chefs des SIDSIC afin que les droits des agents en SIDSIC soient respectés.

Primes :

Les modulations de primes sont proposées par les Chefs SIDSIC et harmonisées par les Ministères qui assurent la gestion des agents SIDSIC en relation avec le SPM. Nos ministères gardent ainsi la main sur notre régime indemnitaire.

Nous avons obtenu : qu'une réunion informelle (et non officielle) aura lieu afin de nous soit présenté les règles mises en place pour l'attribution des primes en SIDSIC (Septembre ?). FO revendique une réelle concertation !

Le regroupement des services SIDSIC au sein des préfectures :

Le diaporama présenté par la DSAF mentionne « La question du regroupement géographique du SIDSIC qui était fortement recommandée n'est pas une obligation, mais elle vise à une plus grande transversalité dans les fonctions des agents et non plus un fonctionnement « en tuyaux d'orgue ». Les agents des SIDSIC doivent donc effectuer des rotations dans les différents services soutenus afin de mutualiser leurs compétences, et apporter une plus grande efficacité pour ces services.

- 27 SIDSIC ont regroupé leurs effectifs sur un site unique.
- 69 SIDSIC sont encore répartis sur au moins 2 sites.

Une fois n'est pas coutume , ce ne sont pas seulement les syndicats qui ont revendiqué le maintien des effectifs issus des DDI dans ces dernières. Des représentants des directeurs des DDI l'ont revendiqué, ce que nous n'avons pas manqué de souligner à notre administration avec une certaine ironie ! C'est ce que nous revendiquons depuis le début et qui avait été précisé dans une note du 23 septembre 2011 visée par Monsieur FILIPINI DISIC de l'époque et que nous rappelons ici : « le regroupement physique des agents n'est pas un objectif ni une condition de réussite des SIDSIC. Il ne correspond pas à l'esprit de la création de ces services. C'est l'objectif de garantie de service dans l'assistance de proximité de chaque DDI qui doit être recherché..... » L'administration semblait avoir oublié l'existence de ce document. Nous demandons le maintien des personnels SIDSIC issus des DDI dans les DDI permettant une gestion immédiate des problèmes dans les structures.

Sondage de satisfaction :

90 % des utilisateurs seraient satisfaits des SIDSIC. C'est ce qui ressort de l'enquête de satisfaction sur les SIDSIC. Nous rappelons cependant à notre administration que dans 69 DDI les agents ex DDI sont toujours présents dans les structures et non positionnés en Préfecture. Ce pourcentage ne serait certainement pas le même si l'ensemble des services SIDSIC étaient positionnés en Préfecture (Les commentaires en marge de ce sondage le mentionnent).

Nous avons obtenu que les question du prochain sondage soient soumises à l'approbation des organisations syndicales et que de nouvelles propositions soient effectuées.

Les Informaticiens des Directions Régionales intégreront-ils les SIDSIC ?

Les bruits courent en DREAL Normandie notamment... La réponse de la DSAF est claire et précise : C'est non ! (No comment...mais wait and see !)

Formation :

Les directeurs des DDI s'inquiètent quant au remplacement des agents partant en retraite et demande si une filière formation informatique est envisagée. L'administration répond que les agents postulant sur des postes informatiques seront formés au fil de l'eau par le biais des formations proposées.

Pour FO : l'informatique est une compétence qui est de plus en plus complexe et qui mérite que l'on se penche sérieusement sur la question de la formation continue, mais aussi et urgemment sur la question des recrutements nécessaires et de la formation initiale ! Ou bien cette imprévision est destinée à mieux pouvoir justifier « au pied du mur » que la seule voie est le recrutement massif de contractuels !

Nous a également été présentés : (Voir diaporama consultable [ici](#))

- Un point sur le GPEEC
- Un point sur les DRDJSCS

Au final, notre exigence d'avoir cette réunion est confirmée dans son utilité, tant les sujet à traiter et clarifier sont nombreux ! Si ce « groupe de travail » a permis d'éclaircir certains points, il doit trouver des suites et se prolonger y compris dans les CT ministériels de CHAQUE ministère dès lors que l'on touche aux questions de GPEEC, de formation, d'évolution des conditions d'exécution des missions.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fneclf@fo-fneclf.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@orange.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris